

dans la Province de *Limosin*. D'un Arrêt du 9. Mars de l'année précédente, il lui avoit été déjà défendu de recevoir des Novices. Le Roi a assigné à chacun des Religieux demeurant dans cette Abbaye, mille livres par année, payables de quartier en quartier, & sans aucune retenue, jusqu'à parfaite extinction de ces Religieux.

Enfin, il paroît plusieurs Edits & Lettres-Patenes du Roi, dont le Public aime d'avoir connoissance, P cause du cas dans lequel se trouvent actuellement les Sièges de Justice. En voici le précis.

Un Edit donné au mois de Juin, & enregistré au Parlement le 26. du même mois, porte suppression des Membres du Baillage & Siège Présidial d'*Auxerre*, pour en créer d'autres en leur place; & ordonne que les premiers seront remboursés des deniers provenant de la finance que payeront les nouveaux.

Un Edit, de même date & enregistré le même jour, éteint & supprime au Baillage de *Bar-sur-Seine* quatre offices de Conseillers honoraires, celui de Procureur du Roi & celui de Greffier, créés par un Edit du mois de Novembre 1720, pour exercer la juridiction sur le fait des Aides & Tailles dans le Comté de *Bar-sur-Seine*.

Un Edit du Roi, enregistré le 2. Juillet, supprime le Siège général de l'Amirauté de *Paris*, & ordonne que les appels qui y étoient portés ci-devant, seront portés à l'avenir au Parlement de *Paris*, ou aux Conseils Supérieurs nouvellement établis.

Un Edit de même date & enregistré le 26. Juin, lequel supprime les Officiers du Siège Présidial